

Direction Habitat
et Démocratie Participative
Service Vie Associative
Tel : 04.42.10.82.99
Courriel : vie-associative@ville-martigues.fr
Affaire suivie par : **Béatrice PUECH**

à

Monsieur, **EDDI Gérard**
Président de l'association **CPTS du Pays de Martigues**

Monsieur le Président,

Je soussignée, Madame Béatrice PUECH, Responsable de la Maison de la Vie Associative de Martigues, atteste que l'association **CPTS du Pays de Martigues** dont vous êtes le président, a bien son siège social à la **Maison de la Vie Associative – Quai Lucien Toulmond – 13500 MARTIGUES.**

Fait à Martigues le 04/11/19
pour servir et valoir ce que de droit

Béatrice PUECH

Responsable du
Service Vie associative

PJ : Article 4.5. Domiciliation postale - Extrait du règlement intérieur de la Maison de la Vie Associative

Extrait du règlement intérieur de la MDVA

Article 4.5. Domiciliation postale

Une domiciliation postale peut être accordée, dans la mesure des boîtes aux lettres disponibles (40 maximum), aux associations martégaies qui en font la demande.

Le renouvellement de l'usage de celle-ci se fait par tacite reconduction chaque année sous condition de réinscription de l'association concernée auprès de la maison de la vie associative et sous réserve de disponibilité.

Chaque association est tenue d'installer à ses frais un cadenas. En cas de perte, vol de la clé ou fracture du cadenas, elle procède, à ses frais, aux remplacements nécessaires.

La Commune de Martigues ne pourra pas être tenue pour responsable des pertes ou vol de courriers des associations disposant d'une domiciliation postale au sein de la Maison de la Vie Associative.

Toute boîte aux lettres réservée pour une association qui ne sera pas venue récupérer son courrier pendant 3 mois consécutifs autorisera la Ville à la réattribuer à une autre association.

Les associations seront informées des périodes de l'année durant lesquelles ces boîtes lettres ne seront plus accessibles temporairement.

La ville se réserve le droit tous les trois ans de revoir avec les associations l'usage de la boîte aux lettres qui leur a été attribuée.

